

PLUi de Bouc-Bel-Air : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 6 mars 2026. Il délimite 122 zones, dont 81 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 août 2026.

- Le PLUi de Bouc-Bel-Air s'applique dans sa version du 6 mars 2026 ; nous publions 1 extrait de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 122 zones : 81 urbaines (U), 13 à urbaniser (AU), 15 agricoles (A) et 13 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Bouc-Bel-Air occupe le rang 20 par le nombre de zones délimitées : 70 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 638 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Bouc-Bel-Air depuis 2013, pour 1 263 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	122 zones
Zones urbaines (U)	81 zones
Zones à urbaniser (AU)	13 zones
Zones agricoles (A)	15 zones
Zones naturelles (N)	13 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	6 mars 2026
Partition GPU	DU_200054807_B
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_200054807_B/e8f6b5b1a8c6ca2e5caec8cd5334d2f3/200054807_reglement_20260306_B.pdf
Règles extraites	1 extrait
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Bouc-Bel-Air

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/bouc-bel-air-13015>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Bouc-Bel-Air : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054245373>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, 20 reconnaissances, Affaissement minier
1er avril 2023

Sécheresse

2 plans

Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAh, UBc, UC, UD, UDa1, UDb, UE, UEa, UEb, UEc, UE, UG, UP, US1, US8, 1AU, UDa, 1AU-UDa1, 1AU-UEp, 2AU, 2AUe

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

13015

13320

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Bouches-du-Rhône

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

122 zones

122 zones

122 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Simiane-Collongue (3,7 km)

Cabriès (5,3 km)

Septèmes-les-Vallons (6,1 km)

Gardanne (6,2 km)

Mimet (8,0 km)

Meyreuil (8,6 km)

Les Pennes-Mirabeau (8,7 km)

Plan-de-Cuques (9,8 km)

Marseille 13e Arrondissement (10,3 km)

Aix-en-Provence (10,4 km)

Saint-Savournin (10,8 km)

Marseille 15e Arrondissement (10,8 km)

Marseille 14e Arrondissement (11,0 km)

32 zones

107 zones

95 zones

116 zones

51 zones

85 zones

126 zones

54 zones

203 zones

321 zones

45 zones

186 zones

143 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/bouc-bel-air-13015>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Bouc-Bel-Air : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Cadolive (11,1 km)	34 zones
Gréasque (11,1 km)	30 zones
Le Tholonet (11,5 km)	46 zones
Fuveau (11,5 km)	86 zones
Marseille 16e Arrondissement (11,8 km)	88 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/bouc-bel-air-13015>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.